

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Pournoy-la-Grasse le 28 mars 2022 à 20h00 pour une session ordinaire.

### Présents :

Messieurs : PALMIERI Socrate - BERNARD Didier - BERTOSSI Patrick - HERBIVO Yann- KLOTZ Norbert - MEUX Eric - WIERZBICKI Sébastien

Mesdames : HUMBERT Marie-Line - NOIROT Laure - RIMLINGER Florence

Absents excusés : BEAUCOURT Fabian (procuration faite à WIERZBICKI Sébastien) - LELIEVRE Sandrine (procuration faite à PALMIERI Socrate) - ROY Aurélie (procuration faite à NOIROT Laure) - MOLINARO Mireille (procuration faite à BERTOSSI Patrick) - NICOLAS-LORRAIN Brigitte

### Absents :

Secrétaire de Séance : BRISSON Ketty

### 1. Approbation du compte rendu du 7 mars 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2022 est approuvé à la majorité.

### 2. Vote des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales soit :

Taxe foncière bâtie : 10.88% (part communale) 14.26 % (part départementale) soit 25.14%

Taxe foncière non bâtie : 48.44 %

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le vote des taxes locales ci-dessus pour l'année 2022.

### 3. Vote des subventions allouées au titre de l'exercice 2022

Monsieur le Maire fait part des propositions suivantes :

- |  |            |
|--|------------|
| - La prévention routière :   | 50 €       |
| - Les restos du cœur :   | 150 €      |
| - Don du sang  | 100 €      |
| - Escapade équestre :  | 400 €      |
| - AJL :  | 700 €      |
| - Enfants habitant la commune et exerçant une activité sportive et culturelle (football, tennis, équitation, musique, judo, théâtre etc. jusqu'à leur 14 <sup>ème</sup> année) | 30€/enfant |

Cette participation ne sera versée que sur demande écrite de l'organisme sportif ou culturel ou de la famille et avec présentation d'un justificatif.

Les membres du conseil municipal acceptent ces propositions à l'unanimité.

#### **4. Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022.

Le budget, pour la section de fonctionnement se présente comme suit :

- Dépenses : 566 814 €
- Recettes : 655 323 €

Le budget pour la section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'investissement : 296 060 €

Le budget primitif 2022 est approuvé à la majorité.

#### **5. Virements de crédits**

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 22h15.